

DOMAINE :	ALLSHS
UFR/Ecole... :	LSH
SITES :	Reims, URCA campus Croix Rouge
MENTION DE LICENCE :	Arts
PARCOURS TYPE :	Musicologie
SEMESTRE :	3

mutualisé avec Parcours " Arts du spectacle vivant (ASV)" de la licence Arts

cours pris intégralement en charge par le CRR

Unité d'Enseignement		Elément Constitutif (Enseignement)		CNU	ECTS	Volume horaire			Session 1			Session 2
U.E.	Intitulé	E.C.	Intitulé			CM	TD	TP	CC (100%)	CC + CT (X% + Y%)	CT (100%)	
31A	Technique musicale	1	Formation musicale	18	2		24		2			OT
		2	Écriture	18	2		18		2			OT
		3	Analyse	18	2	18			2			ET 2h
ou 31B	Technique musicale*	1	Discipline complémentaire : au choix au CRR		3		18		2			OT
		2	Érudition		3		18		2			OT
ou 31C	Technique musicale*	1	Ateliers et masterclasses		2		18		2			OT
		2	Analyse et histoire de la musique		2		20		2			OT
		3	Pluralité des écritures		2		20		2			OT
32	Ouverture professionnelle	1	Commentaire d'écoute	18	2		18		2			OT
		2	Techniques d'enregistrement et montage		2		18		2			OT
		3	Ethnomusicologie	18	2	18			ET 2h			ET 2h
33	Compétences transversales et insertion professionnelle	1	Langue vivante	11, 12, 14	2		18		Voir modalités LV			
		2	Pratique du numérique	27, 71	2		18		3 CC (20%) + ET 2h (80%)			ET 2h
		3	Conférence de professionnels		1	6	3		Quitus			Quitus
		4	Méthodologie du stage		1		12				DO	DO
34	Histoire	1	Histoire de la musique 3 : De la monodie à la polyphonie dans l'Europe médiévale	18	3	18					ET 2h	ET 2h
		2	Histoire de la musique 4 : L'orchestre (histoire et partition d'orchestre)	18	3	18					ET 2h	ET 2h
35A	Pratique musicale	1	Chant choral	18	2		24		2			OT
		2	Harmonie au piano	18	2		18		2			OT
		3	Atelier	18	2		12		2			OT
ou 35B	Pratique musicale*	1	Pratique individuelle		3		36		2			OT
		2	Pratique collective		2		24		2			OT
		3	Déchiffrage et répertoire		1		12		2			OT
ou 35C	Composition*	1	Composition		3		30		2			OT
		2	Orchestration		2		24		2			OT
		3	Outils ressources pour la composition		1		8		2			OT

Mutualisé L1 et L2

*Les UE 31B et 35B peuvent se compenser entre elles mais ne sont pas compensables par les UE URCA. De même, ces UE ne peuvent pas compenser les UE 32, 33 et 34.

*Les UE 31C et 35C peuvent se compenser entre elles mais ne sont pas compensables par les UE URCA. De même, ces UE ne peuvent pas compenser les UE 32, 33 et 34.

DOMAINE :	ALLSHS
UFR/Ecole... :	LSH
SITES :	Reims, URCA campus Croix Rouge
MENTION DE LICENCE :	Arts
PARCOURS TYPE :	Musicologie
SEMESTRE :	4

mutualisé avec Parcours " Arts du spectacle vivant (ASV)" de la licence Arts

cours pris intégralement en charge par le CRR

Unité d'Enseignement		Elément Constitutif (Enseignement)		CNU	ECTS	Volume horaire			Session 1			Session 2
U.E.	Intitulé	E.C.	Intitulé			CM	TD	TP	CC (100%)	CC + CT (X% + Y%)	CT (100%)	
41A	Technique musicale	1	Formation musicale	18	2		24		2			OT
		2	Écriture	18	2		18		2			OT
		3	Analyse	18	2	18			2			ET 2h
ou 41B	Technique musicale*	1	Discipline complémentaire : au choix au CRR		3		18		2			OT
		2	Erudition		3		18		2			OT
ou 41C	Technique musicale*	1	Ateliers et masterclasses		2		18		2			OT
		2	Analyse et histoire de la musique		2		20		2			OT
		3	Pluralité des écritures		2		20		2			OT
42	Ouverture professionnelle	1	Commentaire d'écoute	18	2		18		2			OT
		2	Techniques d'enregistrement et montage		2		18		2			OT
		3	Ethnomusicologie	18	2	18					ET 1h30	OT
43	Compétences transversales et insertion professionnelle	1	Langue vivante	11, 12, 14	2		18		Voir modalitésLV			
		2	Conférences de professionnels		2	6	3		Quitus			Quitus
		3	Stage (35 h)		2		8				DO	DO
44	Histoire	1	Histoire de la musique 5 : Musique sacrée et musique profane au temps de l'Humanisme	18	3	18					ET 2h	ET 2h
		2	Histoire de la musique 6 : Italie et France au XVIIIe	18	3	18					ET 2h	ET 2h
45A	Pratique musicale	1	Chant choral	18	2		24		2			OT
		2	Harmonie au piano	18	2		18		2			OT
		3	Atelier	18	2		12		2			OT
45B	Pratique musicale*	1	Pratique individuelle		3		36		2			OT
		2	Pratique collective		2		24		2			OT
		3	Déchiffrage et répertoire		1		12		2			OT
ou 45C	Composition*	1	Composition		3		30		2			OT
		2	Orchestration		2		24		2			OT
		3	Outils ressources pour la composition		1		8		2			OT

mutualisé L1 et L2

*Les UE 41B et 45B se compensent entre elles mais ne sont pas compensables par les UE URCA. De même, ces UE ne peuvent pas compenser les 42, 43 et 44.

*Les UE 41C et 45C se compensent entre elles mais ne sont pas compensables par les UE URCA. De même, ces UE ne peuvent pas compenser les 42, 43 et 44.